

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 28-06-2023

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 23.107

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 juin 2023

Le 16 juin 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Didier SIMONNET
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
Mme Odile CHOLLET représentée par M. Yannick PAVON
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION BL N° 452, SITUÉE AU DROIT DU 8 RUE DES GEAIS À
ROYAN

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n° 18.031 du 15 mars 2018, la Ville de Royan a acquis, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BL n° 452, d'une contenance de 60 m², appartenant à Monsieur et Madame Daniel SEUREAU, située au droit du 8 rue des Geais à Royan, pour permettre la régularisation de l'alignement de cette voie.

L'acte d'acquisition en la forme administrative a été signé le 7 août 2018 et publié et enregistré le 14 août 2018 au Service de la Publicité Foncière de Marennes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'incorporer cette parcelle dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2111-1 et suivants,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'incorporer dans le domaine public communal la parcelle cadastrée section BL n°452, d'une contenance de 60 m², située au droit du 8 rue des Geais à Royan, pour permettre la régularisation de l'alignement de cette voie,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC

MISE EN LIGNE LE 28-06-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230623-DCM23-107-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Export cartographique



02/06/2023